

CONSULTATION ECRITE

BUREAU DU 24 AVRIL 2019

Délibération N°

B 19 / 045

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
AVENANTS A DES CONVENTIONS FONCIERES OPERATIONNELLES
Foncier cadre, diffus et sensible

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2007-2014, modifié,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu les conventions et leurs avenants passés avec les collectivités tels que référencés dans la liste ci-annexée pour s'assurer la maîtrise de terrains,

Considérant les modifications reportées dans la même liste,

Sur proposition du Président,

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.
- autorise le Directeur Général à signer les avenants aux conventions foncières listées dans l'annexe jointe à la présente délibération.
- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions des avenants correspondants.

VU ET APPROUVE

Le 30 AVR. 2019

Le Préfet de Région,

Pour le Préfet et par délégation
 Le Secrétaire Général pour les Affaires
 Régionales et Européennes

Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER

ANNEXE A LA DELIBERATION N°B19/.....
 AVENANTS A DES CONVENTIONS FONCIERES OPERATIONNELLES – Foncier cadre, diffus et sensible
 Bureau du 24/04/2019

Opération	Signataire – Date de signature	Modification conventionnelle	Situation actuelle	Modification proposée
JOEUF Europipe (F08FC40C002) Avenant n°2	Commune de Joeuf <i>Convention du 04/08/2008</i>	Prorogation des délais	30/06/2019	30/06/2024
DIEULOUARD Extension du secteur du château (F08FC40S003) Avenant n°3	Commune de Dieulouard et communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson <i>Convention du 11/07/2013</i>	Prorogation des délais	30/06/2019	30/06/2024
DIEULOUARD Extension du musée (F08FC40S004) Avenant n°2	Commune de Dieulouard et communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson <i>Convention du 15/10/2013</i>	Prorogation des délais	30/06/2019	30/06/2024
YUTZ Espace Meilbourg (F08FC70B004) Avenant n°1	Communauté d'agglomération Portes de France Thionville <i>Convention du 04/03/2009</i>	Prorogation des délais	30/06/2019	15/10/2023
THONVILLE Centre commercial Saint-Hubert (F08FC70B018) Avenant n°2	Communauté d'agglomération Portes de France Thionville et commune de Thionville <i>Convention du 07/10/2013</i>	Prorogation des délais	30/06/2019	30/06/2024

THIONVILLE Etilam (F08FC70B020) Avenant n°1	Communauté d'agglomération Portes de France Thionville et commune de Thionville <i>Convention du 07/10/2013</i>	Prorogation des délais	30/06/2019	30/06/2024
THIONVILLE Secteur Couronné Artisans (F09FC70B028) Avenant n°1	Communauté d'agglomération Portes de France Thionville et commune de Thionville <i>Convention du 20/03/2017</i>	Modification de l'enveloppe	3 000 000 €	4 000 000 €
THIONVILLE 7 rue du Parc (logements aidés) (F09FC70R009) Avenant n°1	Office Public de l'Habitat Portes de France Thionville <i>Convention du 05/08/2016</i>	Prorogation des délais	30/06/2019	30/06/2021
BLIESBRUCK Lotissement Muehlberg (F08FC70N004) Avenant n°1	Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences et commune de Bliesbruck <i>Convention du 10/12/2013</i>	Prorogation des délais	30/06/2019	30/06/2024
SIERCK-LES-BAINS Salle des fêtes et presbytère (F08FC70R005) Avenant n°1	Commune de Sierck-les-Bains et OPH Portes de France Thionville <i>Convention du 10/12/2013</i>	Modification du périmètre Prorogation des délais Modification du projet	14 a 39 ca 30/06/2019 Presbytère et salle des fêtes (20 logements)	08 a 86 ca 30/06/2021 Presbytère (3 logements)
MONDELANGE Ilot rue d'Amnéville (F09FC70W003) Avenant n°1	Communauté de communes Rives de Moselle et commune de Mondelange <i>Convention du 27/01/2016</i>	Modification du périmètre Nouvelles modalités d'acquisition et de cession	Environ 2,2 hectares Cf. convention initiale	Environ 2,3 hectares Modification des articles 5.1.1. et 6.1.

MONDELANGE Boucle de la Sente (F09FC70W011) Avenant n°1	Communauté de communes Rives de Moselle et commune de Mondelange <i>Convention du 04/01/2019</i>	Modification de l'enveloppe	1 500 000 €	1 800 000 €
DOCELLES Papeterie Lana (F08FD800017) Avenant n°3	Commune de Docelles <i>Convention du 29/10/2008</i>	Prorogation des délais	30/06/2019	30/06/2021
VAL DE GUEBLANGE Ancienne scierie (F09FD700106) Avenant n°1	Commune du Val de Guéblange <i>Convention du 09/04/2015</i>	Prorogation des délais Actualisation des conditions de cession	30/06/2019 Durée de la convention de 3 ans et taux d'actualisation de 3% maximum	30/06/2021 Durée de la convention de 5 ans et taux d'actualisation de 1% maximum
SAINT-AVOLD PPRT de la plateforme pétrochimique (F09FS70T002) Avenant n°4	Commune de Saint-Avold <i>Convention du 26/10/2015</i>	Prorogation des délais	30/06/2019	30/06/2021